



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 050 /2018 DU 23 OCTOBRE 2018

Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique de l'éclairage du plateau sportif Hippodrome.

Date de convocation : 17 octobre 2018		L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois octobre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire.							
Date d'affichage : 17 octobre 2018									
Date d'affichage du compte-rendu : 24 octobre 2018									
Date d'affichage de la présente délibération : 29 OCT. 2018									
Résultats des votes :	VOTANTS	32	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.						
	POUR	32							
	CONTRE	00							
	ABSTENTION	00							
La délibération est adoptée à l'unanimité.			Madame Yvette LICHTLE et Mme Eliane LECHENE ont été désignées pour remplir cette fonction.						
			<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	27	PROCURATION	05
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	27								
PROCURATION	05								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	Raiarii TETOOFA
Mme Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	27	6	5 procurations

DELIBERATION N° 050/2018 DU 23 OCTOBRE 2018

Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique de l'éclairage du plateau sportif Hippodrome

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n°2043 CM du 14 décembre 2016 portant affectation de la parcelle dépendant de la propriété LABBE, cadastrée commune de Pirae, section N n°3, au profit de la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°06/2018 du 27 mars 2018 portant approbation du budget primitif de la commune de Pirae (budget principal) pour l'exercice 2018 et de la prise à charge des déficits des budgets annexes ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Considérant que la commune a réalisé et livré au mois de juin 2018 un plateau sportif à destination des résidents des quartiers en fond de vallée de Tenaho : Micheli, Aura, Tenaho ;

Considérant que l'équipement sportif étant une propriété communale, placé sous la gestion des services communaux et est quotidiennement ouvert aux usagers de 08h à 19h pour la pratique du Volley, Futsal et Basket ball ;

Considérant que pour améliorer les conditions d'utilisation du site, un compteur électrique est installé sur place. Ainsi, il est nécessaire que les frais liés à l'électricité soit pris en charge par la commune

Après en avoir délibéré en sa séance du 23 octobre 2018 ;

ADOPTÉ :

Article 1 : La prise en charge du compteur électrique destiné à l'alimentation en électricité du plateau sportif Hippodrome, sis sur la parcelle cadastrée section N n°3 de la propriété LABBE ainsi que des frais mensuels de consommation est approuvé.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont imputés à l'article 60612 du budget principal.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Directeur Général des services et le Chef de service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,


Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **27 OCT. 2018** et publication du **29 OCT. 2018**

Le 1^{er} Adjoint,


Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH
Le Maire

